

COMMUNE DE WARHEM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 20 juillet à 19 h en son lieu habituel et sous la présidence de Monsieur Pierre Bouttemy, Maire.

Après avoir pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des délégations accordées par le conseil municipal au cours de mois de mai et juin 2020 les élus ont adopté à l'unanimité le compte administratif 2019.

Les résultats de l'année écoulée se traduisent par un excédent du budget de fonctionnement de 188 192,88€ et de 349 379,32€ au titre du budget d'investissement.

Les restes à réaliser (RAR) en investissement se montent à 144 620€ en recettes et à 124 396€ en dépenses. Ce sont des opérations votées sur le budget 2019 et non encore exécutées sur l'exercice aussi bien en rentrée qu'en sortie.

Compte tenu du résultat de clôture en investissement au 31/12/2019 (+ 459 359,54) et du bilan positif des RAR il n'y a pas lieu d'affecter le budget de fonctionnement pour alimenter le budget d'investissement.

Après avoir remercié les élus et le personnel communal pour les résultats traduisant une situation financière correcte et saine, il a invité l'assemblée à poursuivre les efforts de gestion et à rester vigilants notamment en raison

a) de la suppression de la taxe d'habitation et de l'incertitude des compensations promises.

b) des conséquences liées au COVID – 19 et non mesurables actuellement.

C'est sur ces bases que les éléments servant à bâtir le budget primitif de 2020 ont été débattus.

Ont été adopté à l'unanimité :

a) le montant des subventions allouées aux associations et organismes. Il s'élève à 59 143€.

b) Le montant de la participation communale à l'école Notre Dame en application du contrat d'association de juillet 1984 (40 480€).

c) La reconduction des taux d'imposition des taxes locales :

TH : 14.86

TFB : 17.63

TFNB : 47.66

Au titre des informations :

1) En raison des nouvelles dispositions arrêtées par le Préfet du nord et l'ARS dans le cadre du Covid 19 il a été convenu d'annuler le repas spectacle prévu le 5 septembre 2020 et le banquet des aînés et de la reconnaissance programmé le 27 septembre 2020.

C'est avec grand regret que les élus ont pris cette position. Pour compenser la suppression du banquet des aînés il est envisagé d'améliorer le colis de Noël distribué aux personnes de plus de 65 ans.

2) Monsieur le Maire utilisera son droit de préemption en vue d'acquérir 2 garages rue de Rexpoëde mis en vente. Cette transaction permettra ultérieurement la liaison douce entre le complexe Marcel Vermersch et l'espace JP Catry.